DEPARTEMENT DU FINISTERE

Arrondissement de Quimper
Téléphone : 02.98.70.60.54
Télécopie : 02.98.70.35.69
mairie.plogoff@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 029-212901680-20260930-DELIB06_092026-DE

MAIRIE DE PLOGOFF

Code postal : 29770

VILLE
DE
PLOGOFF

MAIRIE DE PLOGOFF

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLOGOFF

Nombre de conseillers : 15
Présents : 13
Votants : 13
Séance du 30 Septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente Septembre, le Conseil Municipal de la commune de PLOGOFF, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Monsieur André MARCHAND, Maire;
Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 Septembre 2026
Procurations : /
Absents non excusés : Madame Eldrine MERAT
Monsieur Nicolas YVENOU

Secrétaire : Monsieur Denis LE BARS

ATTRIBUTION D'UN FORFAIT SCOLAIRE COMMUNAL POUR LES ENFANTS INSCRITS à l'école Diwan de Pont-Croix :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Code de l'éducation nationale dans son article L442-5, instaure le financement des dépenses de fonctionnement des classes d'établissements privés sous contrat d'association comme une dépense obligatoire pour les communes.

La Loi du 26 Juillet 2019, pour une école de confiance, a modifié l'âge de l'instruction obligatoire, le ramenant de 6 à 3 ans.

De fait, les financements des établissements privés se sont vus étendus aux classes de maternelle.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser à l'école Diwan de Pont-Croix le forfait suivant pour l'année scolaire 2025-2026:

- 3,5 élèves en maternelle (1873,14 euros/enfant) : **6.555,99 euros**
  (1 élève en garde alternée)
- 1,5 élèves en primaire (623,54 euros/enfant) **311,77 euros**
  (1 élève en garde alternée)

Soit un total de : 6.867,76 euros

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour, émet un avis favorable à cette proposition.

Pour copie conforme
PLOGOFF, le 30 Septembre 2026
Le Maire, André MARCHAND

Le Secrétaire, Denis LE BARS